



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

## Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

03/10/2014.

Dossier complet le

03/10/2014.

N° d'enregistrement

F09114 PO 138

### 1. Intitulé du projet

Aménagement de lotissement sur le secteur Mas Benedetti sur la commune de Villelongue de la Salanque (66).

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale  GPM Aménagement

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale  PERRIER Pierre, Co-gérant

RCS / SIRET  4 0 3 1 0 9 1 9 2 0 0 0 2 7  Forme juridique  SARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	Travaux, constructions ou aménagements réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération : soit crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 hectares et inférieure à 10 hectares et dont la SHON créée est inférieure à 40 000 mètres carrés.  Le lotissement a un terrain d'assiette de 7,4 hectares, soit inférieur au seuil des 10 ha, mais cependant présente une SHON supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> (25 900 m <sup>2</sup> ). Le projet rentre donc dans les conditions du cas par cas, en restant inférieur au seuil d'étude d'impact (40 000 m <sup>2</sup> ).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

L'opération comporte la réalisation d'un lotissement privé comprenant des habitations de type pavillonnaire et des logements sociaux, la création des voiries et des zones de stationnement, ainsi que l'aménagement des espaces verts. Le projet prévoit également la création des réseaux humides (réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales) et secs (réseaux électriques, de gaz, de télécommunications, fibres optiques et éclairage public) nécessaires au bon fonctionnement du lotissement depuis les voies existantes (Rue Salvador Dali et Rue du Calvaire).

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet de lotissement répond à la demande croissante en logements des Pyrénées-Orientales et notamment sur la commune de Villelongue de la Salanque, commune située à mi-chemin entre le littoral et Perpignan. Il existe sur la commune de Villelongue de la Salanque une réelle demande en logements sociaux qui est prise en compte dans le projet avec le respect de 25 % de logements sociaux imposés par le PLU. Ce programme s'articulera pour cela autour de logements individuels et collectifs. Ce projet revêt donc un intérêt public du fait de sa nature sociale et économique.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans son aménagement, le projet va consister :

- au décapage des surfaces sous emprise du projet ;
- à l'aménagement des voiries, des aires de stationnement ;
- à l'installation des réseaux secs et humides et à leur connexion à l'existant ;
- à la réalisation des espaces verts ;
- à la construction effective des lots du permis d'aménager.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet dans sa phase d'exploitation consiste au fonctionnement conventionnel d'une zone résidentielle. Son organisation fonctionnelle sera aisément rattachable aux secteurs urbains limitrophes puisque le projet se situe en continuité d'urbanisation, au Nord de la commune de Villelongue de la Salanque.



**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à déclaration loi sur l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'Environnement.

Rubrique 2.1.5.0. : Rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant d'un total d'environ 7,4 ha, est :

2. Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Permis d'aménager

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface..... : 7,4 ha	
Surface de plancher..... : 29 500 m <sup>2</sup>	
Surface voirie/espaces verts/rétention : 15 300 m <sup>2</sup> environ	
Potentiel logements estimé..... : 120 parcelles individuelles (120 logements)	
2 macro-lots : - 1 macro-lot de 24 logements	
- 1 macro-lot de 16 logements	
Soit un total estimé de 160 logements.	

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Lieu-dit "Mas Benedetti"  
66410 VILLELONGUE DE LA SALANQUE  
Section AD : 5, 19, 20, 43, 144, 45, 6, 46, 3,  
21, 26, 32, 44, 143, 50.

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 2 ° 58 ' 52 " 1E    Lat. 42 ° 43 ' 53 " 3N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ :                      Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :                      Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

[Empty box for listing crossed municipalities]

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui     Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui     Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

[Empty box for authorization date]

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui     Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

[Empty box for program details]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5.1 Occupation des sols

## Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet est essentiellement composé de parcelles en friche. Des alignements d'arbres viennent structurer cette ancien espace agricole. Une parcelle présente une ancienne exploitation maraîchère constituée de serres abandonnées. Le PLU destine ces parcelles à l'urbanisation avec un usage d'habitation.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet de lotissement se situe au niveau de la zone 1AU2 du PLU de la commune de Villelongue de la Salanque. D'après le règlement du PLU, le secteur est destinée à recevoir à court terme l'implantation de constructions à usage essentiellement d'habitation, après réalisation des équipements nécessaires aux opérations envisagées.

La zone est concernée par :

- les prescriptions du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé par arrêté Préfectoral du 27 juin 2006.

- elle se situe en zones 1Ic (secteur accueillant les habitations) et 1Ib (bassin de rétention) sur la cartographie établie.

Il convient donc de se référer à ce document et notamment à la cartographie et au règlement spécifiques du PPRNP avant toute mise en œuvre d'un projet.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

## 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de lotissement n'est pas compris au sein d'un zonage réglementaire ou scientifique. Les ZNIEFF les plus proches se situent à plus de 3,5 km à l'Est, il s'agit de la ZNIEFF I "Embouchure de l'Agly, du Bourdigou et de l'Auque" ainsi que de la ZNIEFF II "Lido et marais de Torreilles".
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villelongue de la Salanque possède un PPRn approuvé par arrêté préfectoral du 27 juin 2006 pour l'aléa séisme et inondation. Le projet se situe en zone IIc (bleu ciel) selon le zonage réglementaire inondation. Cette zone est soumise à une hauteur de submersion comprise entre 0,50 et 1,00 m. Le règlement du PPRn prescrit la limite du CES à 0,20 et le COS à 0,35 dans cette zone. Les planchers devront être situés à au moins 0,20 m au-dessus du terrain naturel. Villelongue de la Salanque est soumis à un risque sismique modéré (zone 3).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données BASOL ne mentionne aucun site ou sol pollué sur la commune de Villelongue de la Salanque.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein de deux ZRE : 1- ZRE : "Aquifère Pliocène du Roussillon", par arrêté préfectoral n°2010172-0015 du 21 juin 2010 2- ZRE : "Aquifères des alluvions quaternaires du Roussillon", par arrêté préfectoral n° 2010099-05 du 9 avril 2010 Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eau dans les aquifères, il n'y a donc pas d'impact sur ceux-ci.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au sein ou à proximité d'un zonage Natura 2000. Les plus proches se situent à environ 3,5 km à l'Est, il s'agit du SIC "Complexe lagunaire de Salses" (FR9101463) et de la ZPS "Complexe lagunaire de Salses-Leucate" (FR9112005).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun forage n'est prévu au sein de la zone de projet. Le lotissement sera raccordé sur le réseau de distribution d'eau potable existant.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet direct n'est prévu dans les eaux souterraines. Les eaux de ruissellement seront collectées par un réseau pluvial séparatif et traitées par un bassin de rétention.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit en continuité urbaine Nord de la commune de Villelongue de la Salanque. Les parcelles en projet sont essentiellement des anciens espaces agricoles à l'abandon. Il s'agit essentiellement de friches. Il y a présence également de quelques alignements arborés, principalement des Cyprès communs, un alignement d'arbustes est composé de Saules et de Chênes. Le projet est ainsi susceptible d'entraîner des perturbations sur la faune et la flore ordinaire des espaces péri-urbains, soit la faune commensale de l'homme (cortèges synanthropes). De petits fossés, vestiges de l'ancienne activité agricole du secteur (irrigation), sont présents au sein de la zone de projet mais ceux-ci ne sont en eau que lors d'événements pluvieux. Aucun élément de la trame bleue n'est impacté, le projet aura une faible incidence sur la trame verte par la destruction des quelques alignements arborés présents mais ceci sera compensé par des aménagements paysagers au sein du lotissement (nombreux linéaires arborés prévus). En ce sens, le projet n'a qu'une incidence limitée sur la biodiversité ordinaire et ne présente pas d'impacts importants, que ce soit sur les habitats (habitats anthropiques) ou pour les espèces (peu de potentialités au vu des surfaces en jeu et du positionnement de la zone).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de lotissement s'installe sur des espaces secs et en continuité urbaine qui n'ont aucune familiarité avec les zones humides de l'étang de Salses-Leucate, du marais de Torrelles et de l'embouchure de l'Agly à l'Est. Ainsi, les ZNIEFF de type I et II, le SIC et la ZPS du zonage NATURA 2000 qui mettent en valeur ces zonages humides et les espaces attenants s'intéressent à des habitats différents de ceux de la zone de projet. La distance écologique et géographique entre le projet et les zonages limitent toute incidence sur ces derniers.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, d'une superficie de 7,4 ha, s'installe sur des espaces agricoles à l'abandon. Il y a donc consommation d'espaces anciennement agricoles. Cependant, ces terrains sont destinés à l'urbanisation, comme en atteste le zonage du PLU.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villelongue de la Salanque est soumise au risque de rupture du barrage de Vinça et du barrage de l'Agly. En cas de rupture de barrage, la propagation de l'onde de submersion depuis Vinça sur Villelongue de la Salanque est estimée à environ 1h30. Le barrage de Vinça fait l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI) approuvé par le Préfet le 20 juillet 1995 et celui de l'Agly d'un PPI approuvé le 10 octobre 1994.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après PRIM.net, la commune de Villelongue de la Salanque est concernée par les risques suivants : - le risque sismique, en zone de sismicité 3 : des prescriptions architecturales sont émises comme le demande les normes parasismiques ; - le risque inondation : le PPR classe le projet et ses environs en zone IIc soit "zone à hauteur de submersion comprise entre 0,50 et 1,00 m", des prescriptions concernant la construction sont émises au sein du règlement du PPRn.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux d'aménagement du lotissement peuvent être sources de nuisances sonores. Celles-ci sont temporaires et seront réalisées dans le respect des normes réglementaires de bruit. Les émergences acoustiques seront ainsi limitées et non significatives pour être assimilées à une véritable nuisance sonore. En phase exploitation, le lotissement ne sera pas à l'origine d'émergences sonores supérieures à celles des zones urbaines environnantes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux d'aménagement du lotissement peuvent être sources d'odeurs. Il s'agit essentiellement des résidus atmosphériques des huiles et hydrocarbures liés à l'utilisation des engins de chantier. Cet impact est temporaire et négligeable car trop diffus pour constituer une gêne aux riverains ou à l'environnement.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, il est probable que les travaux occasionnent ponctuellement des vibrations via les engins de chantier. Cet impact est temporaire et localisé.
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage public, soit les candélabres et éventuellement les luminaires privés des habitations seront source d'émissions lumineuses. Il ne s'agit pas de nuisances importantes pour les résidents ou la faune car diluée au sein du territoire bâti existant de la commune de Villelongue de la Salanque.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le chantier peut émettre des poussières et le fonctionnement des engins sera source de rejets polluants. Ces rejets sont peu évitables, temporaires et non notables pour l'environnement. En phase exploitation, il y aura augmentation du parc automobile et de la circulation consécutive à l'afflux de nouveaux résidents. Cet apport est une conséquence directe de l'évolution démographique à l'échelle de la commune de Villelongue de la Salanque mais reste négligeable à l'échelle globale.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la création de surfaces imperméabilisées. Le lessivage de ces dernières par les eaux de ruissellement va générer une pollution qui sera traitée par le bassin de rétention qui sera créé au Nord du lotissement, en dehors de l'emprise du projet. Ce dernier aura une capacité de 3125 m <sup>3</sup> permettant de respecter les prescriptions de la MISE des Pyrénées-Orientales.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de lotissement en phase de fonctionnement sera notamment à l'origine d'ordures ménagères issues classiquement d'un secteur résidentiel, dont le traitement sera raccordé à l'organisation existante et fonctionnelle du secteur.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune mention archéologique n'est donnée au sein du secteur d'études. Au niveau paysager, la zone de projet est située en continuité urbaine au Nord du territoire bâti de Villelongue de la Salanque. En ce sens, le projet urbain se dessine dans une continuité urbaine en évitant tout mitage. Le projet prévoit des aménagements paysagers (linéaires arborés) qui limiteront toute visibilité depuis la rue Salvador Dali et depuis les résidences limitrophes. Aucun site classé ou inscrit ne se trouve sur la commune ou aux alentours.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'installe sur des parcelles en friche, délaissées. Il y a donc modification pour partie de l'usage des sols pour un aménagement urbain. L'enjeu est important car le lotissement répond à des enjeux-socioéconomiques en apportant notamment à la commune une solution à la demande en logements.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet résidentiel n'est connu concernant la commune de Villelongue de la Salanque.  
Un projet de contournement viaire est prévu au Sud de la commune. Les impacts cumulés s'arrêtent à la consommation d'espaces agricoles, sur des secteurs différents (le projet urbain s'inscrit au Nord de Villelongue de la Salanque).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

- le projet répond notamment à des objectifs sociaux (25 % de logements sociaux) ;
- il se développe sur des terrains enrichés ou délaissés ;
- le projet n'a pas d'incidences sur les zonages ZNIEFF et sur le réseau NATURA 2000 ;
- le projet s'insère en continuité urbaine.

8. Annexes

3.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

3.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>ANNEXE 2 - Plan de situation au 1/25000° sur fond IGN</p> <p>ANNEXE 3 - Reportage photographique</p> <p>ANNEXE 4 - Plan masse</p> <p>ANNEXE 5 - Occupation des sols et plan des abords au 1/2500°</p> <p>ANNEXE 6 - Carte du Plan de Prévention du Risque Inondation - Commune de Villelongue de la Salanque</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Perpignan, le 25/09/2014

Signature

